



Politique d'approvisionnement durable 2026 - 2030



Guidés par notre mission

Cher lecteur,

Chez Yara, nous avons une mission : nourrir l'humanité de manière responsable et protéger la planète. C'est ce qui nous guide vers notre idéal. Celui d'une société de collaboration, d'un monde sans faim et d'une planète préservée.

Yara met l'accent sur la réalisation de profits durables dans ses activités principales, sur une gestion rigoureuse de ses capitaux et sur une croissance génératrice de valeur. Ces priorités nous permettent de créer une valeur durable pour nos clients, nos actionnaires et la société, tout en contribuant à l'élaboration d'une chaîne de valeur alimentaire plus durable.

Yara s'est engagé à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et prend des mesures pour décarboniser ses activités de manière rentable. Notre présence unique à l'échelle mondiale nous permet de développer des solutions d'ammoniac à faible empreinte carbone et de jouer un rôle clé dans la décarbonisation de l'agriculture. En collaboration avec nos partenaires et nos fournisseurs, nous souhaitons démontrer que l'objectif et le profit peuvent se renforcer mutuellement.

Cette Politique définit l'approche de Yara en matière d'approvisionnement durable et précise nos attentes envers nos fournisseurs, tout en garantissant le respect des normes et réglementations applicables en matière de durabilité. En renforçant la transparence, nous visons à améliorer la durabilité de notre chaîne de valeur commune grâce à la collaboration, au partage des connaissances et à une amélioration continue.

Svein Tore Holsether

Président et PDG



Approvisionnement durable chez Yara

Yara est tenu de mener une vérification approfondie de ses fournisseurs afin de garantir le respect de la loi norvégienne sur la transparence, ainsi que des réglementations et directives de vérification applicables en matière de durabilité, tant au niveau mondial qu'europpéen.

Pour remplir ces obligations, Yara collecte et analyse systématiquement des informations afin d'identifier les risques spécifiques associés à chaque fournisseur. Cela implique de collecter des informations sur la durabilité au moyen d'évaluations ESG⁽¹⁾, de listes de contrôle, de questionnaires destinés aux fournisseurs et d'audits.

Parallèlement, les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre des mesures adéquates pour atténuer les risques identifiés, conformément aux normes de durabilité et de conformité de Yara. Yara a identifié les zones à risque pertinentes dans ses chaînes d'approvisionnement et a défini les mesures d'atténuation correspondantes, comme indiqué dans la liste présentée sur cette page. Veuillez noter que tous les risques ne s'appliquent pas à chaque fournisseur.

⁽¹⁾ ESG = Environnement, social et gouvernance

Changement climatique: Atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter en réduisant les émissions de GES, notamment en établissant des rapports et en fixant des objectifs de réduction.

Énergie: Améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, y compris les rapports pertinents et la mise en place d'un système de gestion de l'énergie (par exemple, la norme ISO 50001).

Utilisation des ressources et circularité: Opter pour l'économie circulaire en privilégiant le recyclage et la circularité, tout en améliorant la gestion des déchets.

Gestion de l'eau: Protéger l'eau salubre et réduire le stress hydrique, grâce à une utilisation de l'eau et une gestion des rejets efficaces.

Santé et sécurité: Pour garantir la santé, le bien-être et la sécurité de tous les employés et sous-traitants, veuillez consulter le Code de conduite de Yara. Mettre en place un système de gestion de la santé et de la sécurité, y compris les rapports (par exemple, la norme ISO 45001).

Droits de l'homme et pratiques de travail: Respecter les droits de l'homme et les droits du travail dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement, y compris en garantissant des salaires décents. Le travail des enfants et toute forme de travail forcé sont inacceptables, conformément au Code de conduite de Yara.

Intégrité commerciale: Promouvoir une conduite responsable des entreprises et encourager la responsabilité en mettant en place des politiques et des pratiques adéquates.

Diversité, équité et inclusion: Créer un environnement de travail inclusif et diversifié, et garantir un traitement équitable, ainsi que l'égalité des chances pour tous.

Culture du signalement et protection des lanceurs d'alerte: Promouvoir une culture d'ouverture et de responsabilité en encourageant le signalement de préoccupations de bonne foi, en garantissant une protection contre les représailles et en mettant en place des mécanismes accessibles de dépôt de plaintes et de lancement d'alertes.

Chaînes d'approvisionnement durables: Intégrer les attentes en matière de durabilité mentionnées ci-dessus dans les chaînes d'approvisionnement, notamment en adoptant une politique d'achat responsable et en mettant en place des évaluations et/ou des audits de la performance durable des fournisseurs.

Réclamations et commentaires

Nous encourageons les fournisseurs et leurs sous-traitants à signaler tout soupçon ou préoccupation relatif à des violations ou à un non-respect des normes énoncées dans cette Politique. Cela s'applique à toute préoccupation impliquant un employé de Yara, ses représentants, ses consultants, ses sous-traitants ou l'un de ses partenaires commerciaux.

Vous pouvez exprimer vos préoccupations par les canaux suivants : votre contact habituel chez Yara, en toute confidentialité auprès du service Éthique et Conformité de Yara à l'adresse ethics@yara.com, ou de manière anonyme via la Hotline Éthique de Yara disponible à l'adresse www.yara.com.

Clause de non-responsabilité

Yara International ASA détient tous les droits relatifs à la présente Politique, et toute responsabilité relative à tout non-respect de la présente Politique est entièrement exclue. Cette Politique peut être mise à jour et modifiée. La dernière version est toujours disponible sur www.yara.com.

